

Paris, le 9 février 2009

## **Le Groupe Banque Populaire vient de signer avec l'ensemble des organisations syndicales un accord global sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

Le Groupe Banque Populaire vient de signer avec l'ensemble des organisations syndicales un accord global sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet accord d'une durée de trois ans, a pour objectifs :

- D'identifier l'évolution des métiers,
- D'anticiper les besoins en compétences des entreprises du Groupe,
- De fidéliser les jeunes collaborateurs et soutenir également la seconde partie de leur vie professionnelle,
- D'accompagner les collaborateurs en leur donnant de la visibilité sur leur carrière professionnelle et en leur permettant de s'adapter aux évolutions de l'entreprise dans un contexte d'allongement de la durée de vie professionnelle.

Afin d'atteindre ces objectifs, le Groupe Banque Populaire a créé et développé des outils spécifiques communs au Groupe et mis à la disposition des entreprises et de leurs collaborateurs :

- une *Nomenclature Fédérale des Emplois* afin d'assurer une veille prospective sur l'évolution des emplois du Groupe. Elle se compose de 5 filières, 27 familles de métiers et 130 emplois susceptibles d'évolution dans le temps en fonction des besoins.
- Sur la base de cette Nomenclature, l'*Observatoire des Emplois* a pour objet l'étude et l'analyse des emplois à trois ans dans les entreprises.
- Un ensemble de règles communes ont été définies pour l'organisation de la *mobilité entre les entreprises du Groupe*, axe d'évolution de parcours professionnels.
- Une démarche de *formalisation des aires d'évolution professionnelle* est engagée dans les entreprises.
- L'*entretien professionnel* est positionné comme moment privilégié d'échange sur l'évolution professionnelle des collaborateurs, les objectifs, modalités et éléments de contenu en sont précisés, dans cette perspective.

Sur l'ensemble, le texte s'attache à organiser l'information des collaborateurs.

## **Accompagnement de l'évolution professionnelle**

Deux hypothèses d'évolution collective dans le Groupe Banque Populaire ont d'ores et déjà été identifiées par les partenaires sociaux, justifiant d'une attention et de règles particulières, en vue de faciliter les évolutions professionnelles qu'elles rendent nécessaires :

- Les emplois repérés comme sensibles dans l'entreprise,
- La situation de regroupement de moyens ou création de sites communs.

## **Le développement de l'emploi des seniors**

Prenant acte du constat de l'allongement de la vie professionnelle et des évolutions législatives récentes, le Groupe Banque Populaire par cet accord prend des engagements chiffrés concernant les seniors en matière de promotion et de formation.

Il s'inscrit dans le prolongement du texte signé à l'AFB, s'agissant de l'entretien de deuxième partie de carrière, dont il précise la fréquence et les enjeux, et enfin complète le rapport sur l'emploi des seniors défini par la profession bancaire, d'indicateurs propres au Groupe Banque Populaire.

A travers cet accord, le Groupe Banque Populaire s'inscrit dans une démarche d'anticipation et de prévision des emplois et des compétences au service de son projet économique et social fondé sur le développement professionnel de ses collaborateurs.

---

### **Contact presse :**

Virginie de LA SERRAZ - Tel. : 01 40 39 65 21

[virginie.delaserraz@bfbp.banquepopulaire.fr](mailto:virginie.delaserraz@bfbp.banquepopulaire.fr)